

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 octobre 2022 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
5 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
6 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
7 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
8 AIX-LES-BAINS	T Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
9 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
10 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
11 BOURDEAU	T Jean-Marc DRIVET	
12 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
13 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
14 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
15 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	Pouvoir de Christian ROUSSEL
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
17 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Louis ALLARD
18 ENTRELACS	T Claire COCHET	
19 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
20 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
22 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
23 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	
24 MERY	T Nathalie FONTAINE	
25 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
26 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
27 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
28 PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE	
29 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
30 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
31 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLEN SCHNEIDER	
32 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
33 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
34 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
35 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
36 VOGLANS	T Martine BERNON	
37 VOGLANS	T Yves MERCIER	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
CHANAZ
VIONS

Gilles CAMUS
Marina FERRARI
Esther POTIN
Yves HUSSON
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 octobre 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 37 présents et 47 votants (présents et représentés).
Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2022

Exécutoire le : 31 OCT. 2022

Publiée le : 31 OCT. 2022

Visée le : 31 OCT. 2022

INTERCOMMUNALITE Lancement du Plan de sobriété énergétique Grand Lac

Monsieur le Président rappelle qu'aux enjeux climatiques bien connus aujourd'hui s'ajoute l'augmentation massive des prix de l'énergie, qui nous oblige à accélérer les actions de réduction de consommation.

Cette crise énergétique que nous vivons actuellement résulte de plusieurs facteurs : une augmentation de la demande en énergie suite à la crise du Covid-19 et la transformation des usages, le contexte géopolitique qui impacte directement le marché énergétique.

La conjonction de ces facteurs se traduit par une augmentation des prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité) à des niveaux sans précédent et par la baisse de la production énergétique. Pour Grand Lac, cela se traduit par une hausse environ 2 millions d'euros de dépenses nettes supplémentaires que nous aurions à acquitter en 2023.

Pour toutes ces raisons, Grand Lac se dote d'un plan de sobriété énergétique. Il s'organise tout d'abord à court terme, pour faire face à l'urgence en prévision de l'hiver 2022-23.

Cela implique des actions fortes déclinées en trois thématiques :

- limiter le gaspillage,
- mettre en place des bonnes pratiques et transformer les comportements,
- envisager des travaux et mesures structurelles pour réduire la consommation énergétique.

Ce plan se veut résolument tourner vers l'action. Il s'inscrit dans la volonté de Grand Lac de poursuivre une approche pleinement opérationnelle. Ce plan sera ensuite complété par des actions à moyen et long terme s'inscrivant pleinement dans la transition du territoire.

Monsieur le Président présente les actions immédiates retenues pour cet hiver, qui seront complétées au fil des semaines par des actions à moyen et long terme.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le lancement du plan de sobriété énergétique annexé
- AUTORISE M. le Président à compléter ce plan avec des actions complémentaires tout en gardant l'esprit et le sens du plan durant les six prochains mois.

Aix-les-Bains, le 25 octobre 2022

Le Président,
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 37
- Présents et représentés : 47
- Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE :

Aux enjeux climatiques bien connus aujourd'hui s'ajoute l'augmentation massive des prix de l'énergie, qui nous oblige à accélérer les actions de réduction de consommation.

Cette crise énergétique que nous vivons actuellement résulte de plusieurs facteurs : une augmentation de la demande en énergie suite à la crise du Covid-19 et la transformation des usages, le contexte géopolitique qui impacte directement le marché énergétique.

La conjonction de ces facteurs se traduit par une augmentation des prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité) à des niveaux sans précédent et par la baisse de la production énergétique. **Pour Grand lac, cela se traduit par une hausse environ 2 millions d'euros de dépenses nettes supplémentaires que nous aurions à acquitter en 2023.**

Pour toutes ces raisons, Grand Lac se dote d'un plan de sobriété énergétique. Il s'organise tout d'abord à court terme, pour faire face à l'urgence en prévision de l'hiver 2022-23, il implique des actions fortes. Ce plan se veut résolument tourné vers l'action. Il s'inscrit dans la volonté de Grand Lac de poursuivre une approche pleinement opérationnelle. Ce plan sera ensuite complété par des actions à moyen et long terme s'inscrivant pleinement dans la transition du territoire.

Qu'est-ce que la sobriété énergétique ?

Il s'agit de questionner nos besoins et la faire évoluer vers un moindre impact environnemental, faire évoluer les modes de vie individuels et collectifs : « Adopter des pratiques de modération et de mesure dans les modes de vie, pour contribuer à une réduction de la consommation des ressources et diminuer nos impacts sur l'environnement et le climat »

→ Réduire le gaspillage, le superflu, l'accumulation : ↑ Développer la sobriété énergétique, matérielle, numérique, foncière ↘ Consommer moins et mieux

→ Aller vers la simplicité, la maîtrise, la résilience



La sobriété énergétique est une démarche qui vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective (moins usage de la voiture, alimentation plus locale et de meilleure qualité, etc.)

La sobriété énergétique se distingue de l'efficacité énergétique qui fait appel exclusivement à des technologies permettant de réduire les consommations d'énergie à l'échelle d'un objet ou d'un système donné (véhicule moins consommateur, bâtiment rénové, etc.).

Une transition énergétique réussie est celle qui sait allier la sobriété énergétique et l'efficacité énergétique sur le long terme tout en intégrant de nouvelles solutions propres et durables.

La consommation annuelle totale de l'agglomération Grand Lac est de 14 GWhs
L'objectif fixé par le gouvernement est de diminuer de 10% nos consommations d'ici 2024, soit 1 400 MWh.

LE PLAN D' ACTIONS - 30 mesures sur 3 thématiques :

- Limiter le gaspillage,
- Mettre en place des bonnes pratiques et transformer les comportements,
- Envisager des travaux et mesures structurelles pour réduire la consommation énergétique

❖ **Limiter le gaspillage sur le chauffage.**

- ACTION 1 : Préparation d'un « Plan LED » pour remplacer au fil du temps tous les éclairages par des Leds
- ACTION 2 : Allumage de l'éclairage du Revard uniquement du crépuscule à 22h. (pas d'allumage le matin)
- ACTION 3 : Extinction des allumages extérieurs à 19h00 sur le site LEPIC
- ACTION 4 : Fourniture de thermomètres aux agents pour objectiver le ressenti et les rendre acteurs
- ACTION 5 : Interdiction d'utiliser des chauffages d'appoints dans les bâtiments publics chauffés à 19°C.
- ACTION 6 : Réduction de la saison de chauffe : allumage du chauffage à partir du 1^{er} novembre au lieu de début octobre.
- ACTION 7 : Annulation de la soirée ZEN
- ACTION 8 : Suppression de l'eau chaude sanitaire dans les toilettes (hors EPHADs)
- ACTION 9 : Optimiser l'ouverture / fermeture des gymnases pendant les vacances scolaires
- ACTION 10 : Dans les gymnases, la température de confort sera abaissée à 14 degrés exceptés dans certains équipements plus vétustes en fonction des activités pratiquées.
- ACTION 11 : Maintien de la température de confort à 19 degrés dans tous les équipements. (La température dans les EHPADs respectera les températures minimales réglementaires)
- ACTION 12 : Fermeture du bassin extérieur d'Aqualac à compter du 8 novembre 2022 jusqu'au 30 avril 2023

Economies liées au volet "Limiter le gaspillage sur le chauffage" : 762 MWh et 479 K€

❖ **Mettre en place des bonnes pratiques et transformer les comportements**

- ACTION 13 : Analyser les consommations de gaz, d'électricité et d'eau par bâtiment et les comparer aux valeurs de référence par type de bâtiment pour identifier les bâtiments les plus consommateurs en énergie et en eau.
- ACTION 14 : Communiquer sur les écogestes :
 - Eteindre son ordinateur, sa lumière en quittant son bureau ou une salle
 - Incitation à utiliser des fonds d'écran noirs, à ne pas laisser son ordinateur/téléphone portable branché toute la journée

- Fermer les fenêtres et les portes, éteindre systématiquement la lumière en sortant d'une pièce
- Eviter les mails avec des pièces jointes lourdes
- Eviter le sur-éclairage
- ACTION 15 : Continuer de promouvoir les actions de mobilité engagées : développement de la pratique cyclable, de la marche à pied, du covoiturage et des transports collectifs
- ACTION 16 : Mise à disposition d'une flotte 3 vélos électriques supplémentaires pour les déplacements courte distance des agents.
- ACTION 17 : Suivre la météo de la consommation sur <https://www.monecowatt.fr/> pour anticiper les pics de consommation et d'éventuelles coupures
- ACTION 18 : Afficher le profil de consommation électrique en temps réels dans l'accueil principal de Grand Lac
- ACTION 19 : Mobiliser les agents, nomination de relais Sobriété dans les services
- ACTION 20 : Mettre en place un défi famille énergie avec l'ASDER
- ACTION 21 : Mettre en place des formations d'écoconduite pour les agents utilisant les véhicules
- ACTION 22 : Organiser des événements conviviaux durant l'hiver pour sensibiliser

Economies liées au volet "bonnes pratiques et modifier les comportements" : 25 KWh

3°/ Envisager des travaux et mesures structurelles pour réduire la consommation énergétique

- ACTION 23 : Lancement rapide d'une étude d'optimisation du fonctionnement des activités énergivores des stations d'épuration et de la station de traitement des eaux
- ACTION 24 : Finalisation des études de diagnostics énergétiques des bâtiments de Grand Lac et du CIAS
- ACTION 25 : Etudier la couverture thermique du bassin extérieur d'Aqualac
- ACTION 26 : Mobiliser un agent (économe de flux) pour identifier des sources et travaux d'économies d'énergie et mettre en œuvre des mesures structurelles.
- ACTION 27 : Installation de dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérification de leur bon fonctionnement ; dans les bâtiments non équipés, installation rapide de dispositifs de régulation et de têtes thermostatiques verrouillables
- ACTION 28 : Installation de détecteurs de fenêtres ouvertes

- ACTION 29 : Installation de capteurs de présence et de luminosité dans les espaces partagés
- ACTION 30 : Réglage des véhicules électriques Zoé en mode économique par défaut.

Economies liées au volet “travaux et mesures structurelles” : 515 MWh

Bilan de la phase 1 Actions urgentes :

30 actions, 977 MWh d'économie d'énergie et 479K€ d'économie.

Soit 70 % de l'objectif des 1400 MWh (1400 MWh= 10% des 14GWh de consommation annuelle de Grand Lac)

Ce plan de sobriété est avant tout un document flexible et ajustable selon le contexte et les opportunités à venir, des actions complémentaires pourront y être inscrites.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Lancement du Plan de sobriété énergétique Grand Lac

Date de transmission de l'acte : 31/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 31/10/2022

Numéro de l'acte : d4326 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20221025-d4326-DE

Date de décision : 25/10/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalite
5.7.6. Autres